

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement :

Programme de stabilisation des berges du Lac-Saint-Jean

Mémoire présenté par Denis Trottier

Alma 13 juin 2017

Tout d'abord, je veux remercier la Commission de nous entendre sur le dossier des berges du Lac-Saint- Jean. Dans ma vie, j'ai occupé différentes fonctions dont celle de Maire de Péribonka, de Préfet de la MRC Maria Chapdelaine et de Député de Roberval. Mais ce soir, c'est à titre personnel, de citoyen et d'amoureux du Lac Saint-Jean, que je m'adresse à vous. Cela fait 65 ans que je demeure au Lac-Saint-Jean, qui j'y navigue, que je m'y baigne, que j'admire son magnifique panorama, mais également que je me choque lorsque je vois disparaître ou mutiler une partie de ses rives. Cela a commencé tout jeune alors qu'avec mon père, nous fréquentions l'île aux Pins située à l'embouchure de la rivière Mistassini.

D'une longueur d'environ 1200 pieds par 400 de large au début des années 1960, elle était en forme de Y. Nous pouvions entrer à l'intérieur parce qu'il y avait un canal qui le permettait et qui se terminait par une belle plage de sable. C'était une superbe d'île que l'on pouvait qualifier de paradisiaque, car en plus de permettre aux navigateurs de se mettre à l'abri lors d'une tempête, elle ressemblait aux îles que l'on voit dans le sud. Il faut préciser qu'elle était la seule dans le secteur nord du Lac-Saint-Jean. Petit à petit sous l'effet de l'érosion l'île a disparu, malgré le fait que beaucoup de gens avaient demandé à l'Alcan de la protéger. J'en avais même fait la demande lors des audiences du Bape en 1985. La réponse a été la même qu'auparavant : « Nous ne ferons rien, ni pour stopper l'érosion, ni pour la remettre en état ». Quand on pense que la plus grande richesse d'un lac est ses îles, c'est choquant et inacceptable qu'elle soit disparue. Puis ce fut le tour du Lac Askeen qui était un des meilleurs endroits de pêche au Lac Saint-Jean. Ce lac était situé sur la Pointe Taillon entre l'étang Brasénie et l'île Bouliane. Avant le relèvement des eaux du lac Saint Jean, le lac était enclavé sur la Pointe Taillon comme on peut le voir sur la carte de 1928. Avec l'érosion qu'on a laissé faire, le lac Askeen s'est transformé graduellement en baie complètement ouverte sur le lac Saint-Jean. Lorsque j'étais jeune dans les années 1960 le lac existait encore. On pouvait y avoir accès par une petite entrée d'environ 200 pieds. Le lac avait près d'un kilomètre de long et devait avoir un peu moins qu'un demi-kilomètre de large. C'était une place renommée pour les gros brochets. Lorsqu'il y avait de gros vents sur le lac on était complètement à l'abri sur ce lac où il faisait plus chaud qu'ailleurs. Petit à petit la bande de terre qui séparait le lac Askeen du lac Saint-Jean, s'est amincie et l'ouverture s'est élargie. Au milieu des années 1980, le lac Askeen était complètement ouvert sur la lac Saint-Jean. Tout ce qui en restait, c'était une bande de sable qui s'avancait dans le lac du côté sud, avec une île au bout d'environ 500 pieds de diamètre. Cela faisait comme un point d'exclamation. Aujourd'hui plus rien de tout cela existe, même si c'était situé dans un Parc national de conservation.

C'est avec ces images en tête, que j'ai participé aux premières audiences du Bape sur les berges du Lac Saint-Jean en 1985. Je me rappelle très bien de cette audience en 1985 alors que j'étais le Président du Conseil régional de l'environnement du Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Ce fut une grosse audience, avec beaucoup de mémoires de présentés c'est-à-dire une centaine. Nous avons mis beaucoup d'espoir dans le rapport de la Commission et nous n'avons pas été déçus. La Commission avait alors recommandé toute une série de mesures, dont une baisse du niveau du lac, de même que la mise en place d'un comité de gestion élargie. Malheureusement le gouvernement Libéral de l'époque qui venait de prendre le pouvoir a décidé de ne pas donner suite à ces recommandations, préférant suivre les recommandations des lobbyistes de l'Alcan, plutôt que celle du Bape. On s'est fait avoir à l'époque par la compagnie, l'Alcan qui avait quand même un certain attachement à la région. Quand on voit la nouvelle compagnie Rio Tinto qui a démontré à plusieurs reprises un certain mépris envers les régionaux, accompagné d'un gouvernement Libéral qui prend sa défense, je peux vous dire messieurs les Commissaires que la confiance est mince en ce qui regarde des résultats positifs à venir.

La confiance, c'est quelque chose qui se gagne avec des paroles, mais surtout des gestes concrets. À l'heure où l'image sociale et environnementale des entreprises devrait être des plus importante, cela ne semble pas une préoccupation de Rio Tinto, qui s'entête à mettre de l'avant une gestion coloniale de ses établissements. Plutôt que de reconnaître que le lac Saint-Jean est un bien commun dans lequel elle a certains droits, elle continue de mettre de l'avant l'idée que c'est un réservoir privé acquis légalement en 1922, dans lequel on tolère et accommode parfois les autochtones, à condition qu'ils nous fassent des « mamours ».

Les commissaires de 1985 avaient soulevé cette aspect de la légalité et souhaitait qu'un meilleur éclairage soit fait sur la question, ce qui n'a toujours pas été fait. Il faudra que ce soit fait. Peut-on croire que la compagnie a des droits blindés, alors que l'on sait que la compagnie a agit illégalement à l'époque en relevant le niveau du lac 2 ans plus tôt que prévu; que cette illégalité a été reconnue même par le gouvernement du premier ministre Taschereau, celui-là même qui avait agit dans le passé comme avocat pour la compagnie. C'était tellement illégal qu'il a fallu passer une loi rétroactive pour corriger l'illégalité. Par ailleurs, il ne faut pas oublier, que les véritables propriétaires des pourtours du Lac Saint-Jean : les cultivateurs, qui avaient acquis légalement ces terres par des contrats à vie, ont perdu leurs terres au profit d'une entreprise qui les a accaparer et noyer avant même de les avoir achetées. Peut-on croire que les droits

acquis illégalement de la compagnie sont blindés alors que ceux des véritables propriétaires ne l'étaient pas?

Si l'on ajoute à cela que la compagnie à tout fait pour ruiner un homme comme Onésime Tremblay, qui a eu le malheur de leur tenir tête alors qu'il ne faisait que réclamer la justice et ses droits, on est loin des droits blindés. À mon avis, une telle situation, loin de confirmer la légalité, devrait nous donner l'occasion de remettre en question ces droits. C'est une question de justice et la justice ce n'est pas par la légalité qu'on l'obtiendra, mais bien par la politique. Car, quand bien même qu'un jugement donnerait raison à Rio Tinto, rien n'oblige un gouvernement à respecter des contrats passer un siècle plutôt dans un contexte totalement différent d'aujourd'hui.

Qui plus est, si l'on ajoute à ce contexte, le fait que les barrages de l'Alcan n'ont pas été nationalisés en 1962, notamment parce qu'ils servaient à maintenir des milliers d'emplois dans la région, alors qu'actuellement la situation est tout autre, ayant passée de plus de 10 000 emplois en 1980 à environ 3000 aujourd'hui avec une tendance vers 2000 dans les prochaines années. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que la compagnie Alcan a reçu il y a quelques années des centaines de millions de dollars sans intérêt conditionnellement à des réinvestissements majeurs qu'elle n'a pas faits. Comment une entreprise qui ne respecte pas ses engagements, pourrait-elle obliger un gouvernement à respecter une entente âgée de cent ans, obtenue grâce à des irrégularités et l'illégalité? Cela nous donne non seulement une possibilité de remettre en question l'entente de 1922, mais bien une obligation, parce que le « deal » est rompu.

Vous allez peut-être me dire que ce n'est pas le mandat de la commission, mais il n'en demeure pas moins que c'est un aspect essentiel du problème auquel vous devrez tenir compte dans vos recommandations, notamment parce que si l'on maintien le même rythme qu'actuellement, la prochaine audience du Bape aura lieu dans trente ans.

Par ailleurs, ce n'est pas l'entente qu'il y a eu avec les préfets qui va régler les problèmes. Alors qu'on aurait pu assister à une véritable négociation qui aurait pu déboucher sur un nouveau contrat social entre l'entreprise et la région, dans lequel on aurait pu retrouver par exemple :

- La reconnaissance que le Lac Saint-Jean est un bien commun qui doit être géré collectivement;
- Un engagement ferme sur le maintien et même l'accroissement des emplois;
- Un partage des redevances versées par Rio Tinto entre l'État québécois et la région.

Nous n'avons rien gagné. De plus, je crois que cette entente a eu un effet de démobilisation chez plusieurs intervenants, car les seuls gagnants sont la compagnie et le gouvernement qui s'enlève une épine du pied, sans rien donner en retour.

Pour la suite des choses, je me contenterai d'aborder brièvement quelques aspects qui m'interpellent plus particulièrement et j'en résumerai les propos par une série de recommandations.

Je conçois aisément que régler les problèmes d'érosion, n'est pas une mince tâche et qu'il faudra pousser plus loin les expérimentations pour trouver les bonnes solutions pour chacun des problèmes. Mais, je n'accepte pas que la principale raison pour ne pas baisser le niveau du lac, soit que la compagnie perde quelques mégawatts de production et l'argent qui va avec. Au moment, au l'on dispose d'immenses surplus d'hydroélectricité, et ce pour plusieurs années, il me semble qu'il devrait y avoir une solution de ce côté. Par ailleurs, pourquoi accepterions-nous que Rio Tinto ne perde pas un sous ou presque, sur la vente de surplus d'électricité à Hydro-Québec, électricité, dont elle n'a pas besoin, alors que comme région nous avons perdu et nous continuerons de perdre dans les années futures des centaines de millions de dollars. Ça ne marche pas, le « deal » n'est pas bon.

De plus, concernant le niveau, mon père qui était un passionné de bateaux et qui ne faisait rien sans que ce soit droit et d'équerre, comme il le disait, a toujours soutenu que le niveau du lac n'était pas bon. D'après lui, le 17,5 actuel équivaut à 18 pieds de l'ancien niveau. Sa preuve en est son quai de ciment, construit au début des années 1960. Avant d'en déterminer la hauteur, nous sommes allés en bateau à Roberval voir l'échelle officielle du niveau du lac. Il a alors photographié l'échelle pour être sur d'avoir le bon niveau. Revenu chez nous, une heure plus tard, il s'est fait deux lignes sur le garage : une indiquant le niveau à Roberval et une autre indiquant le 17,5. Il s'est même fait une échelle des niveaux, semblable à celle de Roberval. Il a fait son quai en conséquence en l'élevant de 6 pouces au dessus du 17, 5. Ce printemps, lorsque le niveau a été annoncé à 17,5 l'eau embarquait par-dessus son quai, ce qui n'était pas le cas en dans les années 1960, 1970. Vous allez peut-être me dire qu'un expert indépendant a déterminé que le niveau était bon. Si c'est le cas je vous répondrai que même un expert indépendant peut se tromper et qu'en matière de mesure j'aime mieux me fier à mon père qui était d'une précision extrême avec des mesures au millième de pouce.

Concernant les travaux visant la protection des berges, on a eu droit depuis 60 ans à toutes sortes d'expérimentations à partir du rechargement de sable avec la drague, aux perrés en passant par le déversement de milliers de tonnes gravier et de roches de

toutes les grosseurs. Dans certains cas, il y a eu de bons résultats, mais c'est loin d'être parfait. À force de jouer au apprenti sorcier et d'essayer les techniques qui coûtent le moins cher pour la compagnie, non seulement a-t-on fait fâcher certains riverains, on a contribué à modifier les niveaux d'eau à certains endroits comme dans la baie face au chalet de mon père à Péribonka, qui s'est envasée.

Cela a même contribué à modifier les courants le long de la Pointe à Langevin. Cette pointe qui était stabilisée depuis quelques dizaines d'années en en train de disparaître parce qu'il y a un nouveau canal profond de plus de 50 pieds, qui n'existait pas auparavant, qui s'est creusé tout près de la rive et qui la gruge à grande vitesse et ce malgré le fait que Rio Tinto a déversé une quantité énormes de pierres l'an dernier. Tant que la compagnie n'ira pas à la source du problème, rien ne tiendra. Mon père disait que : « la solution est dans le problème ». Lorsque l'on voit comme il faut le problème, la solution nous apparaît. Force est de constater que Rio Tinto ne voit pas le problème comme il faut. Il faut qu'elle étudie les impacts de ses divers travaux sur la dynamique des courants.

Par ailleurs, il se produit parfois des dommages collatéraux dont on n'avait pas prévu la présence. Prenez par exemple, la pose de tas de pierres sur les plages de Pointe Taillon près de Péribonka entre le Lac Askeen qui est maintenant disparu et l'île Bouliane. Rio Tinto a fait ces travaux pour protéger la mince bande de terre qui sépare le lac de la lagune. D'une part, ces travaux ont été fait un peu trop tard, d'autre part ce n'est pas très esthétique, ni intégré dans un Parc national de conservation. Qui plus est, c'est en train de répandre des pierres un peu partout, alors qu'avant il y avait un beau fond de sable sans danger pour les pieds. La compagnie n'a pas fait exprès pour que la pierre se répande, mais elle n'a pas prévu ce qui pourtant était prévisible. Je m'explique : dans les tas de pierres, il y en a de toutes les grosseurs des petites des moyenne et des grosses. Lorsque Rio Tinto relève le lac à l'automne pour accumuler des réserves, la glace prend autour de ces roches. Au printemps au coup d'eau alors que la glace n'est pas toute fondu une partie des roches se met à flotter, emprisonner par la glace et finissent par retomber un peu plus loin lorsque la glace fond. Pour corriger ce problème, il faudrait que les roches soient enveloppées dans un gabion ou une autre technique qui corrige la situation. Il faudrait également que la compagnie ait pour objectif non seulement l'efficacité des moyens utilisés, mais également un souci constant d'intégration au paysage.

Quelques mots maintenant sur l'île Bouliane qui porte ce nom en l'honneur des derniers habitants de l'île, qui l'avaient achetée de mon arrière grand père Auguste Gagné, qui lui l'avait achetée, de même que les terres environnantes, à Augustin Normand un français

qui en avait fait une ferme modèle au début des années 1900. Tout d'abord, il faut dire que l'île n'était pas vraiment une île, du temps où ma grand-mère y habitait des années 1910 à 1920. Elle m'avait raconté qu'il n'y avait qu'un petit ruisseau qui traversait l'île de biais et qu'avec un simple madrier, elle pouvait l'enjamber. Il y a trois ans, j'ai retrouvé à l'eau basse, les traces de ce petit ruisseau de même que les assises d'un mini pont qui l'enjambait. Il était à environ 100 pieds de la rive est de l'île. Ce qui n'était qu'un petit ruisseau est devenu un large passage d'environ un kilomètre suite au relèvement des eaux et à l'érosion qui s'en est suivi.

Au début des années 1900, le français, Paul Augustin Normand avait fait l'acquisition de tous les lots à l'extrémité de la Pointe Taillon et il avait de grandes ambitions agricoles. Il eu jusqu'à 125 employés qui étaient sous la direction d'Onésime Tremblay, celui-là même qui deviendra le chef des contestataires du relèvement des eaux du lac Saint-Jean. Normand fit amener le téléphone jusqu'au bout de la pointe, ce qui permis à de nombreux colons qui étaient situés en amont d'avoir droit à ce service de luxe à l'époque. Il gagna de nombreux prix pour ses réalisations, dont le 2^{ème} prix du Mérite agricole du Québec en 1908, si je me souviens bien.

L'île Bouliane et l'ensemble de la Pointe Taillon, qui devrait être un de nos joyaux, y compris pour la compagnie Rio Tinto, a fait plutôt l'objet pendant longtemps d'un certain mépris, sinon d'un abandon quasi-totale. Je me rappelle de la déclaration d'un des anciens responsables de l'Alcan, disant qu'à long terme la Pointe Taillon allait disparaître et qu'il ne ferait rien pour l'en empêcher. Pour eux la situation était claire : On a donné la Pointe Taillon au gouvernement clair de trouble. C'est au gouvernement de s'en occuper. Je ne peux accepter un tel raisonnement. Lorsque l'on fait un dommage à une propriété, par le biais de l'érosion dont on est responsable, que la propriété nous appartienne ou pas nous demeurons responsable de nos dégâts. Qui plus est, lorsque l'on veut avoir une bonne image d'entreprise et de pouvoir jouer convenablement notre rôle de citoyen corporatif, il faut faire plus que de participer aux dommages que l'on a causés, il faut notamment participer à la mise en valeur de joyaux collectifs comme le Parc national de conservation de la Pointe Taillon.

Le secteur nord de la Pointe Taillon a toujours été mon secteur de prédilection. J'y suis allé avec des parents et des amis des centaines de fois dans les 60 dernières années. Les plages étaient magnifiques tout comme la vue sur le lac. Mais aujourd'hui il ne reste que des vestiges de tout cela. Ma plage favorite qui avait plus de trois cents pieds de profondeur de beau sable, n'est plus qu'un petit lacet de bottines et encore qu'il faille que l'eau soit basse pour le voir. Pendant longtemps, les rives de la Pointe Taillon ont été relativement stables. Mais depuis quelques années on assiste à une érosion

galopante, plus particulièrement sur la Pointe sud de l'île Bouliane et sur sa façade sur le lac. Il a sans doute suffi de quelques tempêtes successives, plus importantes que d'habitudes pour mettre à vif la rive qui était végétalisée. Lorsque l'eau est haute à l'automne et qu'il y a de grands vents, les vagues agissent un peu comme une série de pelles mécaniques, qui rapportent constamment une partie de la rive et ça s'accélère. Lorsque je vois tous les arbres tombés à l'eau et la pointe qui rapetissent, j'éprouve plusieurs sentiments. Surtout lorsque je pense à tous les efforts qui ont été mis en place, dans le passé, par des hommes et des femmes afin de faire de ce territoire un modèle en terme d'agriculture et qu'on le laisse dépérir même si c'est un Parc national de conservation, ça me choque, ça me rend triste, ça me révolte, mais surtout ça m'incite à prendre sa défense, car on ne peut bâtir son avenir en laissant détruire ce que nos ancêtres ont bâti à force de bras, de peine, de sueurs et d'espoir. Par ailleurs, il ne faut pas oublier que la Pointe Taillon et en particulier l'île Bouliane est le rempart de l'érosion pour Péribonka. Son effritement ne sera pas sans causer d'immenses problèmes au secteur de Péribonka et de Vauvert.

La compagnie n'est pas la seule qui doit participer à protéger, à restaurer et à mettre en valeur la Pointe Taillon. L'État québécois qui en est propriétaire a fait bien peu dans les dernières années pour protéger ce parc de conservation et il ne semble pas que la présence du premier ministre dans la région y ait changé quelque chose. La Sépaq qui en est la gestionnaire, ne peut y investir de l'argent qu'elle n'a pas.

En terminant ma présentation, je vais vous citer un certain nombre de recommandations qui devraient faire parti de votre rapport et dont l'entreprise Rio Tinto ainsi que le gouvernement du Québec devraient adoptées et qui pourraient démontrer que tant Rio Tinto que le gouvernement veulent participer à la mise en place d'un nouveau contrat social entre l'entreprise, l'État et les régionaux afin qu'ils et elles puissent assurer leur avenir durablement.

J'aurais pu intégrer une longue liste de considérant, mais je vais n'en citer que quelques uns :

- Considérant la baisse drastique de l'impact économique de la compagnie Rio Tinto dans la région;
- Considérant que la compagnie n'a pas exercé ses droits de baignage en haut de 17,5 pieds sauf « act of God »;
- Considérant les impacts négatifs de l'agrandissement de la surface de glace sur le lac Saint-Jean, des problèmes d'érosion, d'« enslochement » l'hiver, du refroidissement de l'eau de la rivière Péribonka dû à la présence des barrages plus au nord ;

- Considérant que la compagnie Rio Tinto bénéficie d'avantages importants consentis par le gouvernement du Québec notamment prêts de centaines millions sans intérêt et production d'énergie à l'un des plus faibles coûts au monde entier;
- Considérant que les régions du Québec ont besoin d'un nouveau modèle de développement dans lequel elles seront maîtres de leur développement.

Je recommande :

- Que l'on reconnaisse que le Lac Saint-Jean est un bien commun qui doit être géré collectivement, par le biais d'un comité paritaire formé de représentants d'amateurs de chasse et pêche, de riverains, de représentants municipaux et régionaux et de la compagnie;
- Que l'on cesse de déverser du gravier sur nos plages de sable et que l'on interdise la pose de pierres à moins qu'elle ne soit faite sous formes de gabions;
- Que l'on mette de l'avant un programme de nettoyage des berges et des plages à l'eau basse;
- Que l'on maintienne le niveau du lac à un niveau minimum de 14 pieds et d'un maximum de 16 pieds l'été et de 14,5 pieds à l'automne;
- Qu'on procède à une étude d'impacts évaluant différents scénarios, allant d'une diminution partielle de l'île Bouliane, jusqu'à sa disparition et ce tant pour le secteur de Vauvert, que celui de Péribonka, de même que pour le reste du Parc de la Pointe Taillon;
- Qu'une nouvelle redevance soit instituée et versée aux MRC compensant les désagréments et problèmes causés par l'érosion, la présence de glace plus tard au printemps, le refroidissement de l'eau de la Péribonka et autres problèmes liés à l'utilisation du lac comme réservoir;
- L'abandon des droits de baignage en haut du niveau de 17'5 pieds;
- Des excuses publiques à Onésime Tremblay et à toute sa famille pour tous les torts qui leurs ont été causés et la construction d'un monument en son honneur célébrant sa droiture, son courage, sa ténacité et son amour du Lac Saint-Jean;
- La mise en place d'un réseau de quais, à différents endroits autour du lac, qui pourraient contribuer à diminuer l'érosion tout en favorisant l'accessibilité au lac tant pour la pêche que pour l'observation, comme on en voit couramment aux États-Unis. Ce réseau de quais devrait être financé conjointement par la compagnie et le gouvernement du Québec.
- Le partage des redevances actuelles liées à l'exploitation des ressources hydrauliques perçues par le gouvernement, à pourcentage égal 50/50 entre la région et l'État québécois. Ce partage permettrait notamment de compenser en

partie les nombreux emplois et retombées économique qui ont été perdus dans les dernières années et qui reconnaîtrait les MRC comme étant de véritable maître d'œuvre de leur destinée en matière d'aménagement du territoire.

Voilà quelques éléments qui nous permettraient de regagner confiance tant envers le gouvernement et l'entreprise, tout diminuant les problèmes d'érosion des berges.

Merci de m'avoir entendu.

Denis Trottier Péribonka 13 juin 2017